

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUI

**DELIBERATION N°51/MJI/2020 DU 29 AOUT 2020 PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA ASSOCIATION JARDIN**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présent : 20

De votant : 22

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 01/09/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le *22/08/2020*

**Présents :**

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MDALLAH ANLAMATI, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, MADI-MARI DAROUECHI, SOILHI ANSUMATI, SOUFFOU ABDALLAH, ALIDINA ASSANI, ADAM TOILIHATI, ABDALLAH MAMALI, HEDJA KOURAICHIA, SOUFFOU ZAIN-YA, BOURA MCOLO VITA, BACOILI OITAHA, SAID MADI ZAINA, BOINA KAISSANI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, VITA SOIDIKI, MADI-ISLAME SAFINATI

**Absents :** MROIVILI AMINA, AHMED SAID, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI

**Absents et représentés :** NOUDJOUR MADI ASSANI, SAINDOU MOHAMADI

**Pouvoir a été donné :**

Par Monsieur NOUDJOUR MADI ASSANI à Madame HEDJA KOURAICHIA

Par Monsieur SAINDOU MOHAMADI à Monsieur SOUFFOU ABDALLAH

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **Monsieur BOURRA M'COLO Vita** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le nombre de jeunes hors système scolaire ne cesse d'augmenter. D'ailleurs, depuis quelques années, tous les établissements scolaires situés dans la commune sont dans le dispositif Réseau Education Prioritaire (REP) à cause des résultats inquiétants enregistrés depuis ces derniers temps.

Le but affiché par la municipalité est de relancer la motivation et la concurrence entre les jeunes communaux en mettant en place le système des récompenses pour ceux ou celles qui obtiennent les diplômes suivants (CAP, BEP, BAC, BTS, LICENCE, MASTER).

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUI

Pour cela la commune souhaite octroyer à l'association JARDIN une subvention exceptionnelle, et fléchée, d'un montant de treize mille six cent euros (13 600 €) pour récompenser les lauréats ayant obtenus un Master, une licence ou un BTS.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

**DECIDE**

1) D'autoriser le Maire à faire la signature d'une convention avec l'association Jardin en exception pour le versement d'une subvention exceptionnel de 13 600 €

2) D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie.

Fait et délibéré le 29 aout 2020

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Fait et délibéré, le 29 aout 2020

**Pour extrait conforme**

**Le Maire**

**IBRAHIMA SAID MAANRIFA**

Signature  
Said Maanrifa  
IBRAHIMA  
Date 02/09/2020  
Qualité Maire